

PSYCHOLOGUE

Psychiatrie adulte, secteur intra-hospitalier (G1) et consultations ambulatoires

Temps plein

Site de Pontoise

Métier : Psychologue **Grade :** Psychologue **Catégorie :** A

Pôle : PSYCHIATRIE

Service : Secteur intra-hospitalier (80%) et consultations ambulatoires (20%). Temps plein (Les demandes de temps partiels sont étudiées).

Présentation de la structure

L'Hôpital NOVO est un nouvel établissement, né le 01/01/2023, de l'union de 3 établissements : le centre hospitalier René-Dubos de Pontoise (CHRD), le Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise (GHCPO) et le Groupement Hospitalier Intercommunal du Vexin (GHIV).

Acteur incontournable du service public hospitalier d'Ile-de-France, son objectif est de contribuer à lutter contre les inégalités sociales et géographiques en matière d'accès aux soins, par le renforcement des compétences existantes et des coopérations intra et extra hospitalières.

Présentation du service

Le service du G1 est un service d'hospitalisation de 25 lits à temps plein pour des périodes de décompensation psychiatrique aiguë. Les patients y sont admis en hospitalisation en soins psychiatriques "libres », ou en hospitalisation « sous contrainte ».

Profil patients admis : Pathologies « limites », schizophrénies et troubles de l'humeur.

Liaisons hiérarchiques

Le psychologue est placé sous l'autorité du Directeur d'établissement, qui délègue à la directrice des ressources humaines et à la coordinatrice des psychologues.

Liaisons fonctionnelles : Le psychologue travaille en collaboration avec les médecins responsables d'unité et les cadres de santé supérieures et de proximité.

Identification du poste

Le psychologue hospitalier est chargé de concevoir, élaborer et mettre en œuvre des actions préventives, curatives et de recherche à travers une démarche professionnelle propre prenant en compte les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs, afin de promouvoir l'autonomie de la personnalité et de contribuer à la démarche de soins des patients porteurs d'une douleur chronique rebelle.

➤ Missions du poste

• Activités principales

- Assurer les entretiens d'évaluation et de suivis au sein du service d'hospitalisation
- Assurer des entretiens externes de suivis post hospitalisation (consultations ambulatoires)
- Assurer la mise en place d'ateliers thérapeutiques au sein du service
- Evaluer les risques suicidaires et les problèmes nécessitant un suivi particulier (toxicomanie...) ;
- Participer avec l'équipe pluridisciplinaire à la réflexion sur le projet de soins et la mise en place d'une stratégie thérapeutique individuelle ou de groupe
- Prévenir les situations d'urgence et prendre des initiatives pour prévenir les risques de violence ou de passage à l'acte en collaboration avec l'équipe soignante ;
- Assurer la qualité de la transmission des informations au travers du dossier patient informatisé ;
- Participer à la réflexion clinique dans le cadre des réunions institutionnelles et participer à la vie du service et de l'établissement
- Travail de reprise clinique auprès des équipes.

➤ Compétences requises

Titre de Psychologue (Licence 3+ Master 2+ stages)

- Expérience en psychiatrie appréciée.

➤ Spécificités

- **Lieu de travail : Hôpital NOVO, site de Pontoise**
- **Temps dédié** : 1 ETP (37.5h se travail / semaine). Les demandes de temps partiels sont étudiées.
- **Rythmes de travail** : Lundi au vendredi : 09h à 17h (30 min de pause repas)
- CDD avec évolution vers CDI
- Rémunération selon la grille de salaire de la fonction publique hospitalière (jeune diplômé embauché à l'échelon 2)
- Le temps FIR est à déterminer lors de l'entretien professionnel et de formation annuel

Si vous êtes intéressé(e) par cette offre, vous pouvez adresser votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) à :

Lynda Bouaziz, coordinatrice des psychologues NOVO

lynda.bouaziz@ght-novo.fr

Tous nos postes sont ouverts, à compétences égales, aux candidatures de personnes reconnues travailleurs handicapés et autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi.